

**I N F O C E R T**

**LA NF525**   
**LA CERTIFICATION**   
**LE PROCESSUS DE CERTIFICATION**   
**ESTIMATIF DE CONFORMITÉ** 

**LA NF525**

INFOCERT  
**NF525**

---

Depuis le 1er Janvier 2018, toute personne ou entreprise, soumise à la TVA, personne physique ou morale, de droit privé ou public, qui font usage d'un logiciel de comptabilité, de gestion ou d'un système de caisse, **doivent se soumettre aux dispositions de l'article 88 de la loi dite « anti-fraude à la TVA ».**

Cet article précise que **toute personne assujettie à la TVA doit, lorsqu'elle enregistre les règlements de ses clients** au moyen d'un logiciel de comptabilité ou de gestion ou d'un système de caisse, **utiliser un logiciel ou un système satisfaisant à des conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données** en vue du contrôle de l'administration fiscale.

**Pour répondre à cette loi, INFOCERT, secrétariat technique d'AFNOR Certification, a développé un référentiel structurant et vous propose une certification de confiance délivrée par un organisme tiers et indépendant.**



Notre référentiel intègre au delà des 4 conditions (**Inaltérabilité, Sécurité, Conservation et Archivage des données**) de certification des logiciels d'encaissement, les principales exigences réglementaires comptables, fiscales, du contrôle des comptabilités informatisées, du droit du commerce, etc. **Il est un gage de confiance et de fiabilité pour votre logiciel.**

La certification repose sur 3 grands piliers à savoir **le dictionnaire** (définit l'ensemble des données du logiciel et en précise le sens et l'utilisation), **les exigences logiciel** (décrivent les modalités du traitement des données) ainsi que **l'audit du système qualité** (permet de maîtriser la conformité du logiciel dans le temps, est un gage de qualité de la fabrication et de la documentation du logiciel et améliore l'utilisation du logiciel).

# LA NF525 POUR LES ÉDITEURS

## SÉCURITÉ

Avoir recours à la certification NF525 est la **solution pour vous sécuriser**.

INFOCERT va vérifier comment vous répondez aux exigences réglementaires.

Cette vérification faite par une **tierce partie probante** vous sécurisera lors des **contrôles fiscaux** faits chez vos clients.



### RENFORCER

la confiance des clients par un produit maintenu fiable et pérenne.



### ÊTRE INFORMÉ

des évolutions réglementaires et avoir un produit régulièrement mis à jour.



### AMÉLIORATION

de la qualité du produit en réponse aux exigences qualités (issues des normes ISO 9001 et ISO 25051).



### LA MARQUE NF

est une marque reconnue qui inspire confiance, qualité et sécurité.



### OPTIMISATION

des pratiques et des processus internes (hotline, tests, documentation, etc.).



### S'OUVRIR

à de nouveaux marchés en justifiant de la qualité de son produit et de la démarche vertueuse dans laquelle l'éditeur s'est inscrit.

# LA NF525 POUR LES UTILISATEURS

## CONFIANCE ET QUALITÉ



Faire le choix d'un logiciel certifié NF525, c'est l'assurance d'avoir un logiciel qui va évoluer en fonction des différents textes réglementaires et qui sera contrôlé régulièrement. L'éditeur est soumis à un audit annuel de son logiciel, ce qui représente pour lui, un investissement important, et pour vous, un gage de sécurité et de fiabilité.



La certification NF525 vérifie la qualité du logiciel et des services fournis par l'éditeur à son client, améliorant ainsi significativement la satisfaction de celui-ci : moins de bugs, une documentation à jour, des évolutions maîtrisées, un service hotline accessible et réactif, etc. (issue des normes ISO 9001 et ISO 25051).



De plus elle apporte une sécurité dans le temps en prévoyant en cas de cessation ou d'interruption d'activité, la possibilité pour vous, de tracer, de sécuriser et de récupérer vos données en toute simplicité.

**LA  
CERTIFICATION**

# LA CERTIFICATION NF, GAGE DE CONFIANCE

---



1. 84% DES FRANÇAIS ONT DÉJÀ ENTENDU PARLER DE LA MARQUE NF ET LES VALEURS QU'ELLE REPRÉSENTE SELON EUX SONT : **LA QUALITÉ, LA CONFIANCE ET LA SÉCURITÉ.**

2. LA CERTIFICATION S'ADRESSE AUSSI BIEN AUX **ÉDITEURS DE LOGICIELS** QU'AUX **ENTREPRISES ET AUX LOGICIELS INTERNES** QUI CHERCHENT À SE METTRE EN CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION.

3. SECRÉTARIAT TECHNIQUE D'AFNOR CERTIFICATION (ORGANISME CERTIFICATEUR POUR LES MARQUES **NF203, NF399, NF469, NF525 ET NF552**) DEPUIS PRÈS DE 20 ANS, **INFOCERT**, AVEC **AFNOR CERTIFICATION**, **CRÉE ET DÉVELOPPE DES MARQUES NF QUI APPORTENT À SES CLIENTS UN AVANTAGE CONCURRENTIEL DURABLE ET UNE RECONNAISSANCE INTERNATIONALE.**

4. **LES RÈGLES DE CERTIFICATION** MÉTIERS ÉLABORÉES PAR INFOCERT, AVEC AFNOR CERTIFICATION, **SONT RECONNUES** PAR LES PROFESSIONNELS ET LES INSTANCES RÉGLEMENTAIRES **COMME RÉFÉRENCES.**



## S'engager dans une démarche de certification, c'est initier un processus vertueux d'amélioration et d'évolution continue de son logiciel.

Ce n'est pas simplement une protection contre les sanctions ou les amendes, **c'est s'inscrire dans une dynamique de fiabilisation, de mise à jour régulière, de traçabilité et d'amélioration de la qualité.** C'est élever le niveau d'exigence de son produit pour répondre à de nouvelles ambitions commerciales, un développement à l'international, ou répondre à des appels d'offres.

En effet, **la certification délivrée par INFOCERT et AFNOR Certification, est très largement reconnue**, elle confère à votre logiciel un avantage concurrentiel précieux dans le cadre d'une politique commerciale ambitieuse.

Nos clients sont nos meilleurs prescripteurs, ils reconnaissent avoir progressé sur la qualité de leur logiciel en intégrant des exigences issues de la norme ISO 25051 dont INFOCERT est le rédacteur. Ils constatent **moins de bugs**, car le produit est mieux testé, **le taux de satisfaction de leurs clients s'est significativement amélioré** et l'intervention d'INFOCERT comme tierce partie probante, est un **gage majeur de confiance pour vos clients et prospects.**

Pour la NF525, si vous faites partie de ce qu'on appelle « **les logiciels internes** », c'est-à-dire que vous avez un service informatique intégré à votre entreprise qui a développé son propre logiciel d'encaissement, vous ne pouvez pas faire votre propre attestation de conformité, **vous avez une obligation de certification.**

**Dans ce cas, cette certification vous permettra de vous mettre en conformité avec la loi.**

**Nous travaillons avec différents experts, reconnus chacun dans leurs domaines afin de réussir votre projet de mise en conformité et de compliance fiscale, dans les meilleures conditions.**

INFOCERT, pourra vous mettre en relation avec différents spécialistes en fonction de vos besoins, qu'ils soient juridiques, comptables, informatiques, etc.

## Il faut distinguer 2 phases : la mise en conformité qui se clôture avec l'audit initial et la surveillance annuelle

### A - L'audit initial

Le cahier des charges de nos référentiels sont structurants. À la seule lecture des règles, **qui sont personnelles et non transmissibles**, on peut mesurer le travail de mise en conformité qui peut être nécessaire, le cas échéant.

Ce travail peut être **facilité par une formation** qui vous détaillera les exigences du référentiel. - **formation d'une demi-journée ou d'une journée, à distance**. Ou par un diagnostic de votre logiciel afin d'identifier les axes de mise en conformité, et points à améliorer (**Dans votre entreprise, ou à distance**).

Une fois ce travail effectué, **nous fixons ensemble une date pour votre audit de certification** et un auditeur viendra dans vos locaux pour vérifier comment vous avez développé votre logiciel. Cet audit dure en général 2 jours **mais sa durée peut varier**. L'audit pourra être effectué **par un ou plusieurs auditeurs et sera suivi par l'envoi de la liste des écarts, qui devront être corrigés le cas échéant**.

### B - La surveillance annuelle

**Une fois certifié, vous obtenez un certificat de conformité valable un an** et vous pouvez accéder à toutes les informations via votre espace partenaire sur un site dédié ; à savoir : les évolutions des règles, les nouveautés juridiques ou fiscales, etc.

**INFOCERT vous facilite le suivi et les évolutions réglementaires indispensables**. Vous pouvez à tout moment décider de ne plus poursuivre la démarche de certification, vous n'êtes pas engagé dans la durée. **Cependant, la surveillance annuelle, est l'assurance pour vos clients ou vos collaborateurs de rester dans une dynamique de fiabilisation, de traçabilité et de confiance**, car il n'y a pas de conflit d'intérêt de l'éditeur qui fournirait sa propre attestation à ses clients. L'intervention d'une **tierce partie probante** rassure les clients quant à la qualité et la pérennité du logiciel. De plus **INFOCERT vous aidera à vous démarquer de vos concurrents** en vous aidant à valoriser la certification NF en faisant remonter les cas de fraude de vos concurrents non certifiés qui pourraient faire une utilisation abusive d'un droit de marque NF qu'ils n'auraient pas (du type «certifié fiscalement» ou autre abus.).

## Dès la signature du devis et paiement d'un acompte, vous pourrez justifier d'une démarche de mise en conformité, probante auprès de l'administration fiscale.

Cette démarche de certification probante sera justifiée par une attestation d'avancement effectif que nous vous délivrerons.

Vous apparaîtrez également sur un site dédié, visible par les tiers. Cette dernière nous a autorisé à produire un communiqué et nous a confirmé que « **toute démarche probante de certification qui ne serait pas encore achevée sera prise en compte lors des contrôles.** ».

Le délai pour obtenir la certification, dépendra surtout de votre réactivité pour mettre en conformité votre logiciel.

**Nous avons une équipe d'auditeurs spécialisés, et pourrons planifier des dates rapidement en fonction de vos disponibilités.**

En principe la durée moyenne entre la signature du devis et la certification est comprise entre 2 et 3 mois.

**Pour rappel en cas d'utilisation d'un logiciel ne respectant pas les exigences réglementaires, l'article L 80-0 du livre des procédures fiscales prévoit les sanctions suivantes :**

**1**

**Une amende de 7 500€ par système d'encaissement et 30 jours pour se mettre en conformité.** Puis à nouveau 7 500€ d'amende et à nouveau 30 jours, etc. et ce, **pouvant aller jusqu'au rejet de la comptabilité !**

---

**2**

L'utilisateur du logiciel devra également **payer tous les droits correspondants aux recettes non conformes plus une pénalité de 80% pour manœuvre frauduleuse.**

---

**3**

Pour l'éditeur ou l'intégrateur, **l'amende est de 15% du chiffre d'affaire et la solidarité des paiements mis à la charge de l'utilisateur.**

**Le législateur rappelle que l'établissement d'une fausse attestation est un délit pénal possible de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000€ d'amende.**

# LE PROCESSUS DE CERTIFICATION

## A - Lettre de demande de marque

Afin de vous inscrire dans le processus de certification, **merci de nous contacter afin que nous puissions vous envoyer le bon modèle de lettre de demande de marque** correspondante à la certification que vous souhaitez obtenir. Une fois cette lettre de demande de marque complétée et signée par vos soins, **nous pourrions effectuer une recevabilité de votre demande** afin de vous envoyer votre devis d'audit initial.

---

## B - Recevabilité de la demande

Elle a pour objectif de vérifier, **avant l'audit, que le produit objet de la demande de certification entre bien dans le périmètre de certification et qu'il répond, sur la base du dossier reçu, aux exigences du référentiel.**

---

## C - Planification de la date d'audit

La planification des dates sera faite **avec vous.**

### A - Audit de certification

La prestation d'audit de certification peut être réalisée par **un ou plusieurs auditeurs** et sera suivie par **l'envoi de la liste des écarts, qui doivent être corrigés** le cas échéant.

---

### B - Frais de déplacement et d'hébergement

La prestation d'audit initial se déroule **dans vos locaux** et **les frais de déplacement et d'hébergement seront facturés selon les frais réellement engagés par l'auditeur**. En cas de déplacement lointain (Guadeloupe, Chine, États-Unis, etc.) des frais liés au temps de transport seront facturés.

### A - Rapport

**Suite à la prestation d'audit**, vous recevrez **un rapport** dans lequel vous pourrez retrouver, s'il y en a, la liste des écarts.

Ils peuvent-êtr**e de deux natures** : soit des **non-conformités majeures**, soit des **non-conformités mineures**.

**En fonction de la nature et du type des écarts**, il peut être envisagé un **contrôle supplémentaire à distance, ou sur site**, pour valider la correction des écarts. Un bon de commande complémentaire sera alors adressé.

---

### B - Décision

Suite aux résultats de l'ensemble des contrôles, **INFOCERT propose à l'AFNOR Certification de prendre l'une des décisions suivantes : accord de certification ou refus de certification.**

**En cas d'acceptation, le certificat est émis** et sera **accessible sur notre site et transmis par mail.**



### A - Surveillance annuelle

Après la certification initiale, une **surveillance annuelle sera organisée**, sa durée est **fonction notamment des évolutions des règles de certification et législatives et des modifications fonctionnelles du logiciel**. Un bon de commande sera adressé 3 mois avant la date prévue de surveillance pour le maintien de la marque.

---

# ESTIMATIF DE CONFORMITÉ

Dès l'inscription dans la démarche, une attestation d'avancement pourra vous être délivrée et vous apparaîtra, si vous le souhaitez, sur notre site internet dédié pendant 6 mois.

### RÈGLES NF - 890€

Disponibles à l'achat directement sur notre site internet [www.infocert.org](http://www.infocert.org)

**50% du montant remboursé à la commande d'un audit de certification.**

### NORME ISO 25051 - 92€

Disponible à l'achat sur le site de l'AFNOR.

### ADHÉSION MARQUE - 450€

L'adhésion à la marque permet de valider votre inscription dans le processus de certification.

### ANALYSE ET RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE - 625€

L'analyse et la recevabilité de la demande permettent de valider ensemble les points importants pour valider votre certification.

### AUDIT DE CERTIFICATION - 2 800€

L'audit de certification dure en général deux jours et permet à un ou plusieurs de nos auditeurs de vérifier que votre logiciel respecte la réglementation en vigueur.

### RAPPORT D'AUDIT - 1 400€

Le rapport d'audit permet de faire une demande de certificat et vous servira pour retrouver la liste des écarts / commentaires.

### GESTION ADMINISTRATIVE DE LA CONFORMITÉ - 625€

Gestion du certificat, des demandes de marque, des extensions de marque, etc.

---

**TOTAL**

**6 437€**

**ANNÉE  
N  
N+3**

Ceci n'est qu'une estimation globale et n'est pas un devis. Le prix dépend du périmètre fonctionnel et des spécificités du logiciel. Des frais de déplacement et de séjour pourront être facturés en sus. au réel. Contactez-nous pour recevoir votre devis.

**RÈGLES NF - OFFERTES**

Les mises-à-jour des règles de certification sont gratuites et seront disponibles au téléchargement sur internet, directement depuis votre espace personnel dédié.

**NORME ISO 25051 - NSAP**

L'achat de la norme ISO 25051 ne s'applique que la première année.

**ADHÉSION MARQUE - OFFERT**

Votre inscription est automatiquement mise-à-jour par notre équipe et ce, gratuitement.

**ANALYSE ET RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE - 625€**

L'analyse et la recevabilité de la demande permettent de valider ensemble les points importants pour valider votre certification.

**AUDIT DE CERTIFICATION**

**- 1 400€**

La surveillance annuelle dure en général un jour et peut dans certains cas avoir lieu à distance. Ce point sera vérifié lors de l'analyse de la recevabilité.

**RAPPORT D'AUDIT - 700€**

Le rapport d'audit permet de faire une demande de certificat et vous servira pour retrouver la liste des écarts / commentaires.

**GESTION ADMINISTRATIVE DE LA CONFORMITÉ - 625€**

Gestion du certificat, des demandes de marque, des extensions de marque, etc.

---

**TOTAL**
**3 350€**
**ANNÉES****N+1****N+2**

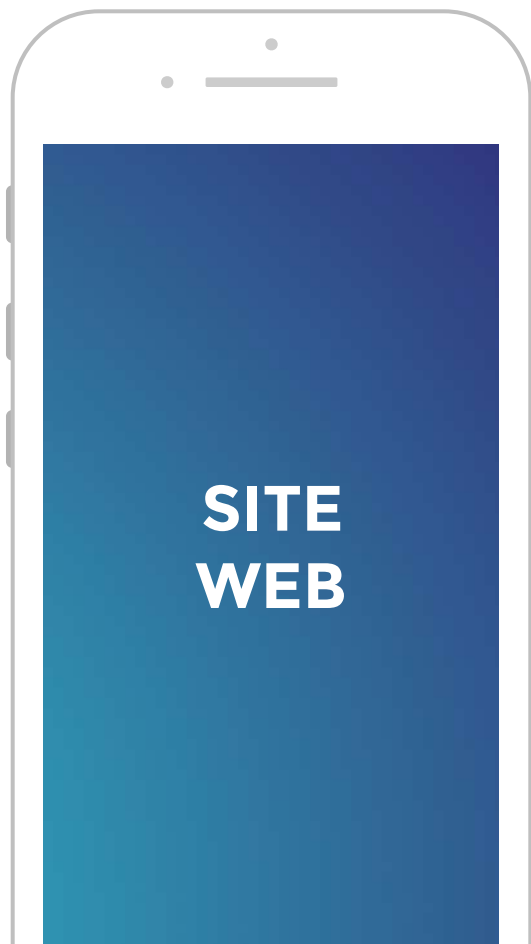
Ceci n'est qu'une estimation globale et n'est pas un devis. Le prix dépend du périmètre fonctionnel et des spécificités du logiciel. Des frais de déplacement et de séjour pourront être facturés en sus. au réel. Chaque année, un droit d'usage de la Marque NF (fonction du chiffre d'affaire annuel généré par le logiciel ou les logiciels certifiés) sera collecté par l'AFNOR par le biais d'INFOCERT. Le montant de la première tranche (de 0 à 3,5M d'€ de CA) étant de 1 000€. Pour les « logiciels internes », le droit d'usage est forfaitaire (500€).

INFOCERT

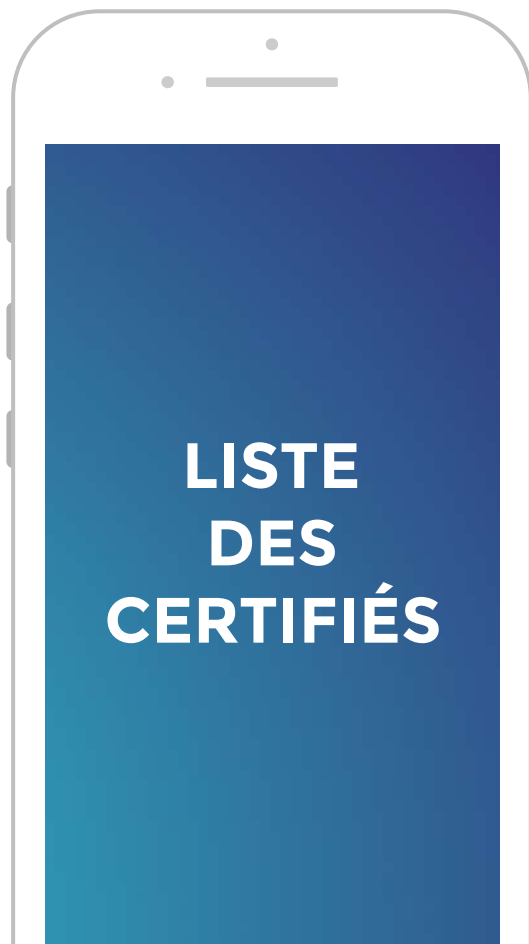
**infocert**

---

[infocert.org](https://infocert.org)



[certificates.infocert.org](https://certificates.infocert.org)



[inprogress.infocert.org](https://inprogress.infocert.org)



# CONTACT

[www.infocert.org](http://www.infocert.org)

01 40 17 04 05

[contact@infocert.org](mailto:contact@infocert.org)